

Délibération n°2023-57

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 23 OCTOBRE 2023
COLLEGE COLLECTE

Objet : Modification de l'organigramme du personnel du SIVOM du Born

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois du mois d'octobre à 19 heures 45, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum : 13

Présents : 18.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, et Patricia CASSAGNE, MM. Eric BRETHERS, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Éric SOULES, Vincent VILARD et Christian VIUDES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Frédéric POMAREZ, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Vincent LOUBERE remplacé par Vincent VILARD, Monsieur Fabien LAINE remplacé par Monsieur Christian VIUDES.

Absents excusés : 7.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Françoise DOUSTE, Florence GUERRO, Laure PINCE, Ascension PONCHET et Monsieur Titouan DAUDIGNON,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Patrick COCHARD-DEGUET et Jean-Richard SAINT-JOURS.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE

Date de convocation et d'affichage : 16 octobre 2023



Délibération n°2023-57

Objet : Modification de l'organigramme du personnel du SIVOM du Born

VU la délibération n°2022-36 du Comité syndical en date du 4 avril 2022 modifiant l'organigramme du personnel du SIVOM du Born, avec effet du 1^{er} juin 2022,

VU l'avis unanimement favorable des deux collèges du Comité Social Territorial en date du 09 octobre 2023,

VU l'avis unanimement favorable du Bureau syndical en date du 16 octobre 2023,

CONSIDERANT la nécessité de structurer l'organigramme du personnel du SIVOM du Born en pôles : un pôle fonctionnel et un pôle opérationnel,

CONSIDERANT le départ à la retraite au 1^{er} août 2024 de la Directrice en place,

CONSIDERANT la nécessité de créer un collectif de direction, afin de faciliter le travail de l'agent recruté au poste de Directeur/Directrice,

Il est proposé de créer deux postes de Directeur et Directrice adjoints et de modifier l'organigramme du personnel comme ci-dessous, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les fonctions d'un directeur adjoint ou d'une directrice adjointe consistent à participer au collectif de direction et représenter son pôle au sein de l'établissement public. Ils coordonnent les services du pôle qu'ils dirigent et, par délégation, animent, régulent, contrôlent et évaluent l'activité des services.

Du fait du regroupement des services en pôles, le service des ressources humaines, l'agent administratif et comptable qui effectue des missions de ressources humaines et de finances, ainsi que l'agent d'accueil ne sont plus sous l'autorité hiérarchique du Directeur ou de la Directrice du SIVOM mais sous celle de la directrice adjointe, en charge du pôle fonctionnel.

L'organigramme du pôle opérationnel ne change pas. Seul le nom des services évolue :

- « Collecte/Transport des déchets » devient « Collectes des déchets » au pluriel pour comprendre ordures ménagères, collectes sélectives, carton, flux déchetteries, ...
- « Tri/Valorisation/Prévention des déchets » devient « Déchetteries et prévention des déchets » pour correspondre davantage à la réalité des missions effectuées par ce service et pour plus de lisibilité, la notion de « déchetteries » n'apparaissant pas clairement dans le précédent organigramme,
- « Gestion du Patrimoine » devient « Patrimoine et entretien » car, dans les faits, le mot « gestion » n'était jamais employé et la notion d'« entretien » explicite davantage le travail des agents de ce service.



Sur proposition de Monsieur Eric SOULES, Président, le Comité syndical – Collège Collecte, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De modifier l'organigramme du personnel du SIVOM du Born, tel qu'il est joint, avec effet du 1^{er} janvier 2024,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Éric SOULES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.

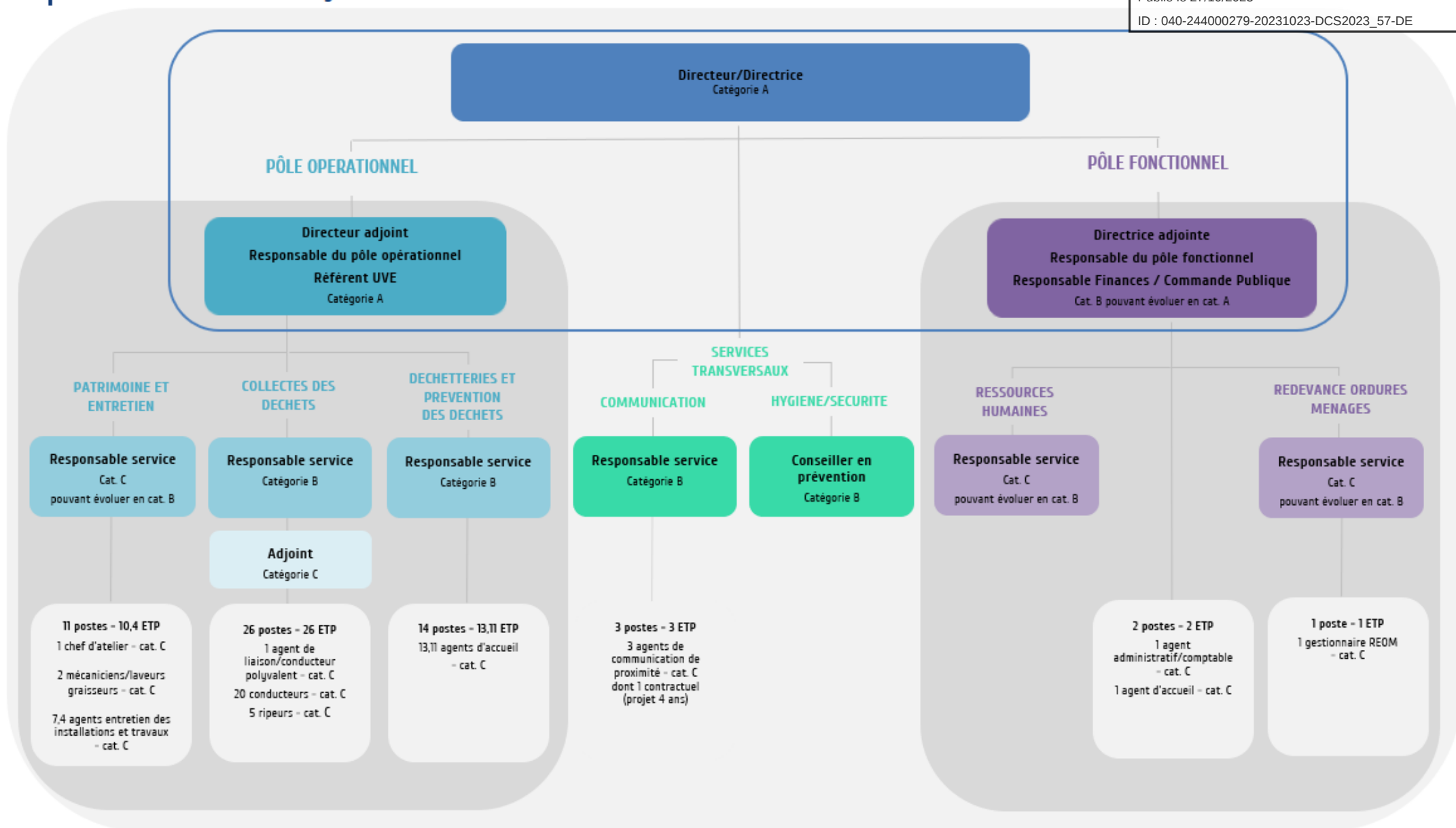
ORGANIGRAMME au 1er janvier 2024

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le 27/10/2023

ID : 040-244000279-20231023-DCS2023_57-DE



Effectifs : 66,51 ETP